

Scarlatine



Mise à jour
15/11/2024

Informations relatives à
CMS et soignants indépendants

Epidémiologie

Agent infectieux

Streptococcus pyogenes du groupe A

Réservoir

Homme

Mode de transmission



Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns), dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie



La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)

Période d'incubation

1 à 3 jours

Durée d'infectiosité

Chez les patients non traités, 10 à 21 jours. Le risque de transmission cesse 24 heures après l'introduction d'un traitement antibiotique efficace

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTTELETTES

Placement



Mise à l'écart dans l'attente de la consultation



Si passage en salle d'attente



faire mettre un masque au patient en salle d'attente

Durée des mesures

Jusqu'à 24 heures après le début du traitement

Matériel de soins

-  Privilégier le matériel à usage unique.
 -  Désinfection rigoureuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pressions, glucomètre, saturemètre, etc)
-

Transport

-  Faire porter un masque de soins au patient
 -  Lors d'un transfert en cabinet médical ou à l'hôpital. pour mis en place des mesures adéquates, Avertir:
 -  le transporteur
 -  le service de destination
-

Autre

-  Les personnes atteintes de scarlatine et travaillant dans la branche alimentaire doivent être dispensés de travailler pendant 2 jours après le début du traitement antibiotique
-

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Masque de soins

Masque de soins lors de l'examen physique (soins rapproché) du patient

lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

Nettoyage/désinfection

Matériel de soins

-  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
 -  Vaisselle : filière habituelle
-

Lit et literie

-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
 -  Utiliser les sacs à linge usuels
 -  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du résident, désinfecter le lit et changer la literie
-

Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

-  Non



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures
